

Pôle communication
24.65.42

Vendredi 26 mai 2023

DOSSIER DE PRESSE

Dépollution du site du futur Pôle maritime

Dans le cadre du projet de construction du Pôle maritime de Nouvelle-Calédonie, le membre du gouvernement chargé de l'économie maritime Christopher Gygès, a assisté aux côtés de Jean-Luc Vaslin, directeur des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que des acteurs du secteur, aux premières levées d'épaves dans la baie de Numbo, lieu d'implantation d'une partie du futur Pôle maritime.

Accompagner le développement de l'économie maritime

Officiellement lancé en septembre 2022, le Pôle maritime, financé dans le cadre du contrat de développement entre l'État et la Nouvelle-Calédonie, est un projet pilote multisite d'infrastructures maritimes. Il s'inscrit dans l'ambition concertée du gouvernement et de l'ensemble des acteurs du secteur, de développer et de structurer l'économie maritime calédonienne, tout en répondant aux enjeux d'une croissance durable.

Le Pôle maritime se déploiera sur trois sites :

1. Baie de Numbo : pôle chantier naval ;
2. Grande rade de Nouville : pôle formation et numérique ;
3. Petite rade de Nouville : pôle maritime et tourisme.

La création de ce nouvel outil permettra à la Nouvelle-Calédonie de se doter d'équipements dédiés à la sûreté maritime, à la plaisance et au nautisme, à la valorisation du littoral et aux ressources énergétiques marines. Ce projet a pour ambition d'anticiper les besoins du Territoire en prenant en compte les nouvelles technologies et l'exploitation propre des ressources naturelles marines et sous-marines.



La baie de Numbo

La baie de Numbo, historiquement tournée vers les activités navales, réunit aujourd'hui plus d'une vingtaine d'entreprises spécialisées dans l'entretien et l'hivernage de bateaux de plaisance ou professionnels, la construction navale, l'exploitation de chalands pour le transport de minerai, la mécanique marine ou encore les travaux sous-marins.

La zone de Numbo, qui inclut du foncier relevant du domaine public maritime, abritera des infrastructures portuaires et de réparation navale qui font aujourd'hui défaut à la Nouvelle-Calédonie : une aire de carénage permettant d'accueillir des navires, des quais de réparation à flot, un secteur de démantèlement des navires en fin de vie, un système de levage, une zone d'amarrage à flot, une zone de stockage pendant l'hivernage cyclonique, etc.

Les grandes étapes du projet

L'enlèvement des épaves, leur dépollution et leur démantèlement s'inscrivent dans la seconde phase du projet de Pôle maritime, initié par des études de faisabilité et d'impact environnemental. La première étape consistait en des levés bathymétriques et la localisation des épaves pour

l'aménagement terrestre et maritime nécessaire à l'amélioration de la zone de Numbo. À titre indicatif, 21 épaves, 45 corps morts et une vingtaine d'autres objets polluants ont été identifiés par drones aériens et sous-marin en juin 2022. Les analyses de la qualité de l'eau ont par ailleurs indiqué un niveau non significatif de pollution.

Les actions de dépollution ont débuté dès septembre 2022 avec l'enlèvement et le traitement de 24 véhicules hors d'usage et 200 tonnes de déchets, présents aux abords de la baie. Le ponton en face de l'entreprise Socométal a également fait l'objet d'un démantèlement complet.

Cette seconde phase doit se poursuivre jusqu'en juillet 2023 avec l'enlèvement de la totalité des épaves (huit ont déjà été enlevées).

Par ailleurs, le projet a obtenu, en mai 2023, son classement ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) délivré par la province Sud et nécessaire à l'activité de dépollution des navires hors d'usage.

Le planning prévisionnel

Afin de permettre aux activités de réparation et de démantèlement navals présentes dans la baie d'accroître leur attractivité, l'aménagement de structures aux normes environnementales fait partie de la troisième phase du projet du Pôle maritime. Les travaux devraient débuter fin 2023 / début 2024 au plus tard. Ils comprennent notamment la réfection de la rampe de mise à l'eau, l'aménagement d'une zone de travail mutualisée pour la maintenance et la réparation navale, la consolidation d'une partie du trait de côte pour pallier l'érosion identifiée dans l'étude, la consolidation des arroyos (canal à eaux de pluies se dirigeant vers la baie), et la réorganisation des mouillages.

Le budget

La réalisation du projet de Pôle maritime est financée dans le cadre d'un contrat de développement État/Nouvelle Calédonie, d'un montant total de 400 millions de francs, dont 345 millions destinés à la dépollution et à la revalorisation de la baie de Numbo. À l'heure actuelle, 110 millions de francs, soit un tiers du budget, ont été engagés.

* *
*